



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2023 B - 039

Séance du 25 octobre 2023

**ANIMATION TECHNIQUE DU CONTRAT TERRITORIAL SOURCES EN ACTION _
SUBVENTIONNEMENT POUR LE FINANCEMENT DES POSTES 2024**

L'an deux mille vingt-trois, le 25 octobre 2023 à 17h30, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 10 octobre 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Valérie BERTIN, Céline COLLET-DUFAYS, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Claude BIALOUX, Didier TERNAT, Denis PRIOURET, Alain DETOLLE, Catherine DEBAENST

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Monsieur Jean-Luc LEGER

Rappel du contexte

Dans le cadre de mise en œuvre de la compétence GEMAPI, la Communauté de communes est un partenaire historique du contrat Sources en action. L'année 2023 a permis d'aboutir à l'élaboration d'un programme d'action pour le futur contrat 2024-2029 et de déposer pour instruction auprès des services de l'Etat la Déclaration d'Intérêt Général / autorisation environnementale (DIG). Cette procédure administrative est un prérequis à la possibilité d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'opérations techniques.

L'année 2024 doit permettre l'instruction du dossier de Déclaration d'Intérêt Général et la réalisation d'une phase d'enquête publique. La mise en œuvre des premiers travaux au titre de l'année 2024 pourra être envisagée dès obtention de l'arrêté préfectoral de DIG.

Le projet développé à l'échelle du bassin versant de La Vienne vise globalement à apporter des réponses techniques aux principales altérations relevées sur le réseau hydrographique et les milieux aquatiques. Il s'agit aussi de répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau et à un ensemble d'enjeux locaux désormais bien identifiés. Ce projet doit s'intégrer aussi aux actions portées dans le cadre des contrats Creuse amont et Hautes Vallées du Cher pour lesquels les missions d'animation de la Communauté de communes sont mutualisées.

Présentation de la demande

Pour réaliser ces différentes missions, il est nécessaire de poursuivre le déploiement de moyens humains dans la continuité de l'animation conduite depuis plusieurs années sur ce projet. Celle-ci peut faire l'objet d'un accompagnement financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Eléments d'appréciation

L'année 2024 doit être consacrée à la mise en œuvre de la première tranche d'opérations du troisième cycle du contrat et suivant la programmation pour laquelle s'est engagée Creuse Grand Sud, il s'agira d'assurer :

- La prise de contact avec les riverains pour élaboration de projets visant l'amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques des Sources de la Vienne,
- La rédaction des cahiers techniques des opérations,
- L'attribution des travaux à des entreprises (passage de marché ou mise en concurrence directe selon les seuils ...)
- Le suivi des travaux
- La rédaction des dossiers de demande de subvention et solde de subvention
- La mise en œuvre et suivi des procédures administratives (délibération, DIG, etc.)

Ces missions d'animation pour le renouvellement du contrat Sources en action représentent pour l'année 2024 un total de **1 ETP** mobilisant l'équipe GEMAPI de la Direction de l'environnement. Les activités seront assurées par les techniciens de rivière.

Eléments financiers

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Animation du contrat Territorial Sources en action - année 2024 - PFP			
Dépenses 2024		Recettes prévisionnelles 2024	
Animation du contrat - 1 ETP	36 000,00 €	AELB taux 60 %	21 600,00 €
		AELB forfait "frais fonctionnement" x 1 ETP	6 000,00 €
<i>Frais de fonctionnement 1 ETP (estimatif)</i>	5 000,00 €	Autofinancement	13 400,00 €
<i>total</i>	41 000,00 €	<i>total</i>	41 000,00 €

Les subventions sollicitées au regard des dépenses éligibles et des coûts prévisionnels des salaires chargés et des frais de fonctionnement estimatifs sont les suivantes :

- ✓ Agence de l'Eau Loire-Bretagne : **27 600,00 €**

Le montant d'autofinancement prévisionnel pour la Communauté de communes s'élèverait à hauteur de **13 400,00 €** pour l'année 2023 et pour un temps d'agent de **1 ETP**.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter auprès des partenaires les subventions dont pourra bénéficier cette opération

Ainsi fait et délibéré le 25 octobre 2023 ont signé les membres présents après lecture faite.
AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le
PUBLIEE le

**La Présidente,
Valérie BERTIN**

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The signature is stylized and appears to read 'Valérie Bertin'. The stamp is faint and partially obscured by the signature.